

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 7 avril 2021

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **VOLPELIER** Nicolas, M. **CANTAGREL** Michel, Mme **CAZES** Françoise, Mme **ROZIERES** Magali, Mme **FROMENT** Martine, M. **VASSEUR** Marc, M. **AFFRE** Gérard

Absente : Mme **VILLARET** Marianne

Excusé : M. **DALLO** Alexandre

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte administratif 2020 COMMUNE /LAURADOU 1/LAURADOU 2
- Affectation de résultat COMMUNE/LAURADOU 1/LAURADOU 2
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021
- Approbation du budget primitif 2021 COMMUNE/LAURADOU 1/LAURADOU 2
- Délibération concernant la démarche pour la vente des chemins ruraux (Montagnac, La Guiraldie)
- Délibération pour la convention de commande portée par le SIEDA pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.
- Questions diverses.

1a- Approbation du compte administratif 2020 COMMUNE

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après s'être assuré de la conformité administrative avec le compte de gestion du Receveur, le Conseil Municipal décide d'approuver les comptes de l'exercice 2020 qui s'établissent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	106.613,99 €	Produits services	27.575,11 €
Charges de personnel	76.701,10 €	Impôts et taxes	101.079,28 €
FNGIR	6.407,00 €	Dotations et participations	117.068,00 €
Autres charges gestion courante	38.627,46 €	Autres produits de gestion courante	19.842,76 €
Charges financières	2.865,73 €	Produits de participations	1,88 €
Charges exceptionnelles	940,92 €	Produits exceptionnels	18.998,54 €
Amortissement assainissement	15.495,00 €	Opération d'ordre entre section	5.027,00 €
		Excédent de fonctionnement reporté	204.099,26 €
TOTAL	247.651,20 €	TOTAL	493.691,83 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Réseaux d'électrification	43.465,82 €	FCTVA	12.479,86 €
Autre installation matériel et outillage	3.201,75 €	Taxe d'aménagement	1.686,83 €
Emprunts et dettes assimilées	19.113,85 €	Excédent de fonctionnement	16.108,07 €
Salle des fêtes	29.255,86 €	Op d'ordre assai	15.495,00 €
Opération d'ordre	5.027,00 €	Emprunt	0,24€
Solde d'exécution reporté Déficit	16.108,07 €	Restes à réaliser	224.505,61 €
Restes à réaliser	253.101,32 €		
TOTAL	369.273,67 €	TOTAL	270.275,61 €

Résultats cumulés :

Section de fonctionnement : excédent de 246.040,63 €

Section d'investissement : déficit de 70.402,35 €

Vote à l'unanimité

1b- Approbation du compte administratif 2020 LAURADOU 1

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après s'être assuré de la conformité administrative avec le compte de gestion du Receveur, le Conseil Municipal décide d'approuver les comptes de l'exercice 2020 qui s'établissent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF LAURADOU 1 2020

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Report de fonctionnement	55.190,82 €
TOTAL	0,00 €	TOTAL	55.190,82 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution négatif reporté	86.752,80 €		
TOTAL	86.752,80 €	TOTAL	0,00€

Résultats cumulés :

Section de fonctionnement : excédent de 55.190,82 €

Section d'investissement : déficit de 82.752,80 €

Vote à l'unanimité

1c- Approbation du compte administratif 2020 LAURADOU 2

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

Après s'être assuré de la conformité administrative avec le compte de gestion du Receveur, le Conseil Municipal décide d'approuver les comptes de l'exercice 2020 qui s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Intérêts d'emprunt	6.703,76 €	Ventes terrains	15.393,00 €
Opération d'ordre entre sections	15.393,00 €	Opération d'ordre entre sections	6.703,76 €
Opération d'ordre intérieur section	6.703,76 €	Opération d'ordre intérieur section	6.703,76 €
		Excédent reporté	11.173,27 €
TOTAL	28.800,52 €	TOTAL	39.973,79 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Capital d'emprunt	10.443,76 €	Opération d'ordre entre sections	15.393,00 €
Opération d'ordre entre sections	6.703,76 €		
Solde d'exécution négatif	24.716,68 €		
TOTAL	41.864,20 €	TOTAL	15.393,00 €

Résultat cumulés :

Section de fonctionnement : excédent de 11 173,27 €

Section d'investissement : déficit de 26 471.20 €

Vote à l'unanimité

2a- Affectation de résultat COMMUNE

AFFECTATION DU RESULTAT	
BUDGET GENERAL	
Solde d'investissement reporté à nouveau (chapitre 001 au budget N+1)	- 98.998,06 €
Résultat net de fonctionnement	246.040,63 €
Affectation au compte 1068 (émission d'un titre en N+1)	98.998,06 €
Report à nouveau de la section de fonctionnement (compte 002 au budget N+1)	147.042,57 €

Vote à l'unanimité

2b- Affectation de résultat LAURADOU 1

AFFECTATION DU RESULTAT	
BUDGET GENERAL	
Solde d'investissement reporté à nouveau (chapitre 001 au budget N+1)	- 86.752,80 €
Résultat net de fonctionnement	55.190,82 €
Affectation au compte 1068 (émission d'un titre en N+1)	0,00 €
Report à nouveau de la section de fonctionnement (compte 002 au budget N+1)	55.190,82 €

Vote à l'unanimité

2c- Affectation de résultat LAURADOU 2

AFFECTATION DU RESULTAT	
BUDGET GENERAL	
Solde d'investissement reporté à nouveau (chapitre 001 au budget N+1)	- 26.471,20 €
Résultat net de fonctionnement	11.173,27 €
Affectation au compte 1068 (émission d'un titre en N+1)	0,00
Report a nouveau de la section de fonctionnement (compte 002 au budget N+1)	11.173,27 €

Vote à l'unanimité

3- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

La taxe d'habitation n'existe plus, l'Etat compense en partie ce manque à gagner, cependant St Saturnin reste parmi les communes les plus faibles de l'Aveyron en matière d'imposition foncière (bâti et non bâti).

De par ailleurs, les sollicitations sont très nombreuses pour la réalisation de travaux d'entretien, services, mise en sécurité de divers lieux sur la Commune.

Afin d'équilibrer au mieux le budget communal, le conseil municipal décide d'augmenter pour 2021 la taxe foncière, sur le bâti et le non bâti, de 7%.

Cette augmentation va représenter 6.244,00 € de recette supplémentaire pour cette année, soit une moyenne par habitant de l'ordre de 20 €.

Pour les années à venir l'augmentation sera dégressive : 3,5 % puis 1, 75 %, pour se stabiliser autour de 1,5 % par an, dans la moyenne des communes du département.

4a- Approbation du budget primitif 2021 COMMUNE

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	127.868,00 €	Redevances services à caractère loisir	2.200,00 €
Charges de personnel	78.200,00 €	Prestation de services APC	14.400,00 €
FNGIR	6.500,00 €	Produits activités annexes photovoltaïque	10.000,00 €
		Concessions cimetières	200,00 €
Autres charges de gestion courante (SDIS, indemnités, subv. CCAS, école...)	70.124,63 €	Taxes directes	62.540,00 €
Charges financières	8.850,00 €	Attribution de compensation	37.027,00 €
Charges exceptionnelles + subvention lotissement	51.372,80 €	Taxe ordures	480,00 €

Amortissement assainissement	15.495,00 €		Dotations forfaitaire	61.000,00 €
Dépenses imprévues	10.000,00 €		Dotation solidarité rurale	43.000,00 €
Virement section d'investissement	59.985,14 €		Dotations élus	4.550,00 €
			Aide à la performance épuratoire	5.778,00 €
Provision créances douteuses	59,00 €		Compensation et participations	6.200,00 €
			Revenus des immeubles	19.000,00 €
			Opération d'ordre	5.027,00 €
			Produits exceptionnels	
			Surtaxe SUEZ assainissement	10.000,00 €
			Produit de participations	10,00 €
			Report excédent de fonctionnement	147.042,57 €
TOTAL	428.454,57 €		TOTAL	428.454,57 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Salle des fêtes, opération 2020 Inscription 2021	370.133,00 €		FCTVA	8.400,00 €
Transfert Mairie APC	100.000,00 €		Taxe d'aménagement	2.522,00 €
Tiers- lieu, opération 2021	15.000,00 €		Virement de la section de fonctionnement	59.985,14 €
Voirie	16.000,00 €		Emprunt	192.812,86 €
Réseaux d'électrification	17.908,00 €		Subvention d'investissement	279.753,00 €
Autres installations, matériel et outillage	6.500,00 €		Opération d'ordre assainissement	15.495,00 €
Matériel d'informatique	1.500,00 €		Excédent de fonctionnement	98.998,06 €
Concessions, droit similaires	3.000,00 €		Restes à réaliser	224.505,61 €
Opération d'ordre	5.027,00 €			
Emprunt	13.900,00 €			
Dépenses imprévues	10.000,00 €			
Report d'exécution déficit	70.402,35 €			
Restes à réaliser 2020	253.101,32 €			
TOTAL	882.471,67€		TOTAL	882.471,67 €

Vote à l'unanimité

4b- Approbation du budget primitif 2021 LAURADOU 1

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Frais accessoires	2,00 €	Vente parcelles	28.462,00 €
Terrains aménagés	86.752,80 €	Subvention budget commune	3.099,98 €
		Arrondis TVA	2,00 €
		Résultat reporté excédent	55.190,82 €
TOTAL	86.754,80 €	TOTAL	86.754,80 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	

Solde d'exécution négatif reporté	86.752,80 €	Sortie du stock vendu	86.752,80 €
TOTAL	86.752,80 €	TOTAL	86.752,80 €

Vote à l'unanimité

4c- Approbation du budget primitif 2021 LAURADOU 2

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Etude de sol	7.640,00 €	Vente terrains	119.103,91 €
Intérêts d'emprunt	6.650,00 €	Subvention budget commune	43.272,82 €
Frais accessoires	2,00 €	Arrondis TVA	2,00 €
Opération d'ordre entre sections	173.135,00 €	Opération d'ordre entre sections	13.875,00 €
Opération d'ordre intérieur section	6.235,00 €	Opération d'ordre intérieur section	6.235,00 €
		Résultats reporté excédent	11.173,27 €
TOTAL	193.662,00 €	TOTAL	193.662,00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	132.788,80 €		
Opération d'ordre entre sections	13.875,00 €	Opération d'ordre entre sections	173.135,00 €
Résultat reporté déficit	26.471,20 €		
TOTAL	173.135,00 €	TOTAL	173.135,00 €

Vote à l'unanimité

5- Délibération concernant la démarche pour la vente des chemins ruraux (Montagnac, La Guiraldie)

Afin de clarifier certaines situations, ou d'améliorer la circulation sur la voirie communale, diverses discussions ont été engagées, sous l'égide de Nicolas Volpelier avec des riverains de routes communales ou de chemins ruraux. Suite aux consensus qui se dégagent sur ces divers dossiers dans l'intérêt général, plusieurs opérations d'échanges de terrains, achat et vente vont être réalisés dans les mois qui viennent.

a) Montagnac :

L'objectif de l'échange de terrain envisagé entre la commune et un administré est d'officialiser, en concertation, la modification du tracé du chemin communal préexistant. Ainsi, la surface de terrain comprise entre les parcelles N° 0237 et 036 seront cédées par la commune ; tandis qu'une bande de terrain, sur le haut



de la parcelle N° 237, sera acquise par la municipalité assurer la continuité du chemin rural.

b) La Guiraldie :

L'objectif des échanges ou cessions croisées de terrain est d'améliorer la circulation et la sécurité au carrefour des trois routes.

Ainsi, la commune va acquérir les surfaces de 39,52 et 10,35 m² environ (il s'agit d'un relevé cadastral et non d'une mesure d'expert géomètre) ainsi que la parcelle à gauche du plan, historiquement hors du périmètre communal.

De par ailleurs, la commune cèdera le cul de sac de 140,01 m² correspondant à un ancien chemin communal, aujourd'hui inaccessible et conduisant nulle part.



Concernant ces échanges, achat, ou vente de terrains municipaux, il sera nécessaire de faire une enquête d'utilité publique, un commissaire enquêteur sera désigné.

Celui-ci rédigera un rapport en prenant en compte ses observations et l'avis du public. Il doit donner un avis impartial.

Le conseil municipal souhaite que dans ce rapport les conditions de vente ou d'échange soient bien stipulées.

Ces deux dossiers, conduits par Monsieur Volpelier, ont pu aboutir grâce au sens de l'intérêt général de l'ensemble des parties prenantes. La municipalité se félicite du civisme de l'ensemble des personnes concernées qui ont permis la mise en œuvre des solutions présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide en conséquence la réalisation d'une enquête publique, obligatoire dans la procédure, relative à la cession des terrains communaux concernés par ces échanges afin de conduire à leur terme ces opérations foncières.

En conséquence, le Maire prendra un arrêté portant ouverture de l'enquête pour une durée minimale de 15 jours durant le mois de juin 2021, et désignera un commissaire enquêteur choisi sur la liste d'aptitude arrêtée par le Préfet pour l'année 2021.

6- Délibération pour la convention de commande portée par le SIEDA pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Actuellement on n'adhère pas au groupement.

L'économie réalisée si l'on adhérait, pourrait représenter un gain de 5 à 7%

Le conseil décide donc d'adhérer et adopte la délibération en conséquence.

En l'absence de questions diverses, le Conseil Municipal est clos à 23 H 00.